



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Publié le : 04/02/2025

Séance du 23 janvier 2025

**Le Conseil Municipal, convoqué le 16 janvier 2025, s'est réuni à
l'hôtel de Ville de Besançon**

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR (à compter de la question n°5), M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME (jusqu'à la question n°1 incluse), Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

M. Nicolas BODIN

Étaient absents :

M. Hasni ALEM, M. Laurent CROIZIER, M. Cyril DEVESA, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN

Procurations de vote :

M. Hasni ALEM à M. Christophe LIME, Mme Frédérique BAEHR à Mme Julie CHETTOUH (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET, M. Cyril DEVESA à M. François BOUSSO, Mme Lorine GAGLILOLO à M. Benoît CYPRIANI, Mme Sadia GHARET à M. André TERZO, M. Pierre-Charles HENRY à M. Ludovic FAGAUT, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET

OBJET : 22 - Aides à des séjours scolaires

Délibération n° 007825

22

Aides à des séjours scolaires

Rapporteur : Mme Claudine CAULET, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 3	07/01/2025	Favorable unanime (1 abstention)

Résumé

La Ville de Besançon soutient les projets d'école auxquels elle apporte un support financier ou technique et notamment des subventions aux séjours scolaires.
9 écoles ont déposé des demandes de subvention pour 14 projets concernant 38 classes.
Conformément au règlement adopté le 20/06/2024, il y a donc lieu dans ce cadre de verser des subventions pour un montant global de 31 250€.

Certaines écoles bisontines organisent des séjours scolaires et classes découvertes. Pour favoriser l'organisation de ces projets, le Conseil Municipal du 20 juin 2024 a voté un nouveau règlement de financement élaboré en concertation avec les services de la DSDEN. Ce dernier a fixé les principes de financement suivants :

- financement des séjours avec nuitée hors de Besançon et plafonnement du nombre de nuitées subventionnées à 3, afin d'aider les projets d'un maximum de classes (la plupart des projets conduits par les écoles sont de 1 à 3 nuitées) ;
- répartition de l'enveloppe budgétaire de manière équitable en fonction du nombre de projets et de nuitées sollicitées. Le montant de la subvention attribuée dépend donc du nombre de projets déposés et du nombre de nuitées ;
- chaque nuitée reçoit un montant égal, à l'exception des écoles situées en géographie prioritaire, qui bénéficieront d'une majoration de leur subvention de 100% (une classe dédoublée est considérée toutefois comme une demi-classe dans le calcul) ;
- plafonnement du montant de la subvention par nuitée :
 - classe d'école hors QPV : 250 € / nuitée ;
 - classe d'école en QPV : 500 € / nuitée ;
 - classe dédoublées d'école en QPV : 250 € / nuitée.

Au cours de la campagne de recensement 2024-2025 des demandes de subventions entre le 1^{er} septembre 2024 et le 15 novembre 2024, 9 écoles ont sollicité la Ville pour le financement de séjours scolaires. Il s'agit de 14 projets qui concernent 38 classes (soit près de 800 enfants).

Les 14 projets sont les suivants :

- Ecole maternelle la Butte, séjour de 4 jours à Rochejean pour 1 classe de GS
- Ecole élémentaire Champagne, séjour de 4 jours à Rochejean pour 2 classes de CM1
- Ecole élémentaire Champagne, séjour de 3 jours à Pierrefontaine les Varans pour 4 classes dédoublées de CP
- Ecole élémentaire Champagne, séjour de 5 jours à Chaux des Crotenay pour 3 classes de CM1 et CM2
- Ecole maternelle Chaprais, séjour de 3 jours à Les Longevilles Mont d'Or pour 3 classes de MS et GS
- Ecole élémentaire Durer, séjour de 4 jours à Levier pour 3 classes de CE2 et CE2/CM1
- Ecole élémentaire Granvelle, séjour de 5 jours à l'Alpe du Grand Serre pour 2 classes de CM1 et CM2
- Ecole élémentaire Helvétie, séjour de 2 jours à Arc-et-Senans pour 1 classe de CM2
- Ecole élémentaire Helvétie, séjour de 2 jours à Paris pour 5 classes de CE2/CM1, CM1/CM2, CM1 et CM2
- Ecole élémentaire Helvétie, séjour de 3 jours à Levier pour 3 classes de CP/CE1, CE1 et CE1/CE2
- Ecole élémentaire Ile de France, séjour de 3 jours à Rochejean pour 2 classes de CE2
- Ecole élémentaire Ile de France, séjour de 3 jours à Marnay pour 4 classes de CM1 et CM2
- Ecole élémentaire Saint-Claude, séjour de 5 jours à Mouthe ou Jougne pour 2 classes de CE2 et CM1

- Ecole élémentaire Vieilles Perrières, séjour de 3 jours à Levier pour 3 classes de CE2, CM1 et CM2

Les subventions proposées, en application des critères du règlement, sont les suivantes :

Ecoles	Montant attribué en 2024-2025
Ecole maternelle la Butte	750 €
Ecole élémentaire Champagne	9 500 €
Ecole maternelle Chaprais	1 500 €
Ecole élémentaire Durer	4 500 €
Ecole élémentaire Granvelle	1 500 €
Ecole élémentaire Helvétie	3 000 €
Ecole élémentaire Ile-de-France	6 000 €
Ecole élémentaire Saint Claude	3 000 €
Ecole élémentaire Vieilles Perrières	1 500 €
Total	31 250 €

La dépense totale, soit 31 250 €, sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.284.65748.0022233.21100 et reversée aux coopératives concernées par ces projets.

Mmes Aline CHASSAGNE (1), Julie CHETTOUH (1), Marie LAMBERT (1) et Sylvie WANLIN (2) et MM. Sébastien COUDRY (1), Benoît CYPRIANI (2) et Yannick POUJET (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution de ces subventions :

- école maternelle la Butte : 750 €,
- école élémentaire Champagne : 9 500 €,
- école maternelle Chaprais : 1 500 €,
- école élémentaire Durer : 4 500 €,
- école élémentaire Granvelle : 1 500 €,
- école élémentaire Helvétie : 3 000 €,
- école élémentaire Ile-de-France : 6 000 €,
- école élémentaire Saint-Claude : 3 000 €,
- école élémentaire Vieilles Perrières : 1 500 €.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 42

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseillers intéressés : 10

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,



Nicolas BODIN
Conseiller Municipal Délégué

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT